

MAIRIE

4 rue du château
39500 Champdivers
Tél. fax : 03 84 70 00 65

Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018

Présents : tous.

Secrétaire de séance : François Xavier Mouquod.

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2017 du comptable - Budget communal

Le Conseil Municipal,

Constata la concordance du compte administratif 2017 avec les comptes de gestion 2017 du Trésorier pour le budget COMMUNAL.

DÉCLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2017 du comptable - CCAS

Le Conseil Municipal,

Constata la concordance du compte administratif 2017 pour le CCAS avec les comptes de gestion 2017 du Trésorier pour le budget CCAS.

DÉCLARE, à l'unanimité que le compte de gestion pour le CCAS dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2017 - Budget communal

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	180 077.32 €
Recettes	256 737.09 €
Excédent 2016 reporté	336 304.75 €
Excédent de fonctionnement	412 964.52 €

Investissement

Dépenses	243 791.16 €
Recettes	102 722.29 €
Excédent 2016 reporté	27 328,35 €
Déficit d'investissement	113 740.52 €
Résultat global fin 2017	299 224.00 €

Hors de la présence de Olivier MEUGIN, Maire, le conseil municipal approuve avec 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif communal 2017.

Compte administratif 2017 - Budget CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Brigitte MAUGAIN, 1^{er} adjoint, examine le compte administratif CCAS 2017 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	446.25 €
Recettes	0.00 €
Excédent 2016 reporté	1 141.40 €
Excédent de fonctionnement	695.15 €
Résultat global fin 2017	695.15 €

Hors de la présence de Olivier MEUGIN, Maire, le conseil municipal approuve avec 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du CCAS 2017.

Affectation du résultat 2017 - Budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 :

A généré un excédent de fonctionnement de 76 659.77 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 336 304.75€

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à + 412 964.52 €

A généré un déficit d'investissement de 141 068.87 €

Considérant que l'excédent antérieur reportés est de 27 328.35 €

Le résultat d'investissement cumulé s'élève à - 113 740.52 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte 1068 pour 113 740.52 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au 002 pour 299 224.00 €.

Suite à la dissolution du CCAS, et l'intégration des montants dans le budget principal, le résultat du CCAS pour 2017, soit 695,15 euros, est reporté au 002 du budget principal en 2018. Le report total au 002 est donc de 299 919,15 euros.

Affectation du résultat 2017 - Budget CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 :

A généré un déficit de fonctionnement de 446,25 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 1 141,40 €

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à + 695,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'affectation du résultat du budget CCAS de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Suite à la dissolution du CCAS, et l'intégration des montants dans le budget principal, le résultat du CCAS pour 2017, soit 695,15 euros, est reporté au 002 du budget communal en 2018.

Budget primitif 2018 - Budget communal

Le budget primitif du budget communal de l'année 2018 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2017, après vote du compte administratif 2017.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	513 120.00	513 120.00	0
Investissement	525 696.00	525 696.00	0
Total	1 038 816.00	1 038 816.00	0

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le budget primitif du budget communal 2018, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

Validation Avenant n° 1 à la convention de Mise à Disposition de Services pour l'opération : Aménagement de la rue du Doubs

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 18 Décembre 2017 confiant au SIEDEC une mission de Mise à Disposition de Services ainsi que la convention signée pour un montant prévisionnel de frais à rembourser s'élevant à 3 586.00 € ;

Vu le projet d'avenant n° 1 accompagné d'une nouvelle grille d'évaluation du temps passé portant le montant des frais à rembourser à 4 261.00 € ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord sur l'avenant proposé, et autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant à la convention de Mise à Disposition de Services avec le SIEC, s'engage à assurer le financement de cette opération.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, destinée notamment à prendre en compte les modifications induites par l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015. Une réorganisation des compétences obligatoires et optionnelles a ainsi été opérée. Cependant, quelques ajustements techniques sont nécessaires :

1/ L'arrêté préfectoral validant les statuts ne reprenant pas les annexes de ceux-ci, il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour définir l'intérêt des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans ces annexes.

2/ De ce fait, l'annexe relative à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » doit également faire l'objet d'une délibération spécifique et ne peut plus figurer dans les annexes.

3/ Les compétences facultatives, détaillées également dans une annexe des statuts, doivent être réintégrées dans le corps même de ces statuts.

4/ La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » apparaît à la fois dans les compétences optionnelles et dans les compétences facultatives ; il convient de supprimer ce libellé pour la compétence facultative, afin d'éviter les confusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de prendre en compte l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération du 05 octobre 2017.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

Monsieur le Maire expose qu'un nouveau régime indemnitaire remplace l'ancien régime du personnel. Les montants peuvent néanmoins être les mêmes, ainsi que le mode d'attribution.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat ce nouveau régime indemnitaire, composé de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.A.).

Travaux rue du Doubs - demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue du Doubs.

Il expose qu'il serait possible d'obtenir des aides financières auprès du Conseil Départemental du Jura.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de l'Avant Projet des travaux de la rue du Doubs pour un montant prévisionnel de 30.493,10 euros H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre des amendes de police, et auprès de tout autre organisme ou administration,
- Demande une autorisation de commencement des travaux dès que possible.

Le conseil municipal prend acte que la commune prendra en charge par auto-financement les subventions non obtenues, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération autorisant la signature d'un règlement de mise à disposition d'un logiciel de gestion administrative des cimetières

Vu le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016, qui prévoit dans son Axe 1 « Recherche d'efficacité et d'efficience au sein de l'action publique locale », une action relative aux systèmes d'information et de ressources numériques,

Il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquérir un logiciel de gestion administrative des cimetières, au bénéfice de la commune membre de Champdivers. Cette acquisition permettra d'une part, d'être en conformité avec la législation funéraire et d'autre part, de simplifier la gestion de ce service avec une solution informatique cohérente, moderne, évolutive et adaptée aux besoins de chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le règlement de mise à disposition d'un logiciel de gestion administrative des cimetières, proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est toutefois demandé à Monsieur le Maire de s'assurer que le débit internet est suffisant pour l'utilisation de ce logiciel.

Avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres

La commune avait signé une convention avec le Sidec pour l'assistance et la mise à jour de l'outil informatique du secrétariat de mairie.

Par une délibération du 27 janvier 2018, le conseil syndical du SIDEC a adopté une nouvelle convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition de son SITIC au profit de ses membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des conventions précitées conclues avec le SIDEC et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Rapport d'activité du Grand Dole

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Grand Dole. Les membres présents du conseil municipal approuvent à l'unanimité le rapport présenté.

Questions diverses :

- Demande de location du chapiteau

Suite à la demande de location du chapiteau pour la Plaine de Roche de Saint-Aubin, le conseil municipal décide de ne pas louer le chapiteau à l'extérieur de la commune.

Étude des devis pour le bâtiment maison commune

Monsieur le maire présente au conseil municipal des offres de prix pour la réfection de la maison commune. Il est décidé de faire appel à plusieurs entreprises pour obtenir des offres de prix.

Travaux église - demande de subvention

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir des travaux de réfection de la façade de l'église du village. Il ajoute qu'il serait possible d'obtenir des aides financières auprès du Conseil Départemental du Jura au titre du F.S.T.J.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte d'un devis estimatif des travaux de peinture sur le bâtiment de l'église, de 15.500 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre du F.S.T.J. et auprès de tout autre organisme ou administration susceptibles de verser une aide financière.

Le conseil municipal prend acte que la commune prendra en charge par auto-financement les subventions non obtenues. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Travaux école - demande de subvention

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir des travaux de réfection de la toiture de l'école du village. Il ajoute qu'il serait possible d'obtenir des aides financières auprès du Conseil Départemental du Jura au titre du F.S.T.J.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte d'un devis estimatif des travaux de toiture sur le bâtiment de l'école, de 20.148,10 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre du F.S.T.J. et auprès de tout autre organisme ou administration susceptibles de verser une aide financière.

Le conseil municipal prend acte que la commune prendra en charge par auto-financement les subventions non obtenues. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le maire,
Olivier Meugin.

